

### LES SACS POUR VÉGÉTAUX

Comme vous l'aurez constaté dans le cahier des charges de la Résidence, les résidents sont tenus à respecter certaines règles quant à la hauteur des haies,... Cet entretien s'amplifie naturellement à l'arrivée des beaux jours (tonte des pelouse,...). Pour cela, la ville de Chevreuse met à disposition des riverains des sacs spécifiques au ramassage des végétaux. Ils sont à retirer le samedi matin de 10h à 12h aux ateliers municipaux situés derrière la piscine Alex Jany.

### LES TRANSPORT EN COMMUN

Un transport scolaire est assuré depuis le rond-point de l'entrée de la Résidence vers le Groupe scolaire St. Lubin et le collège Pierre de Coubertin.

Les bus des lignes 39.31 et 39.35 ne sont pas réservés aux seuls collégiens et peuvent aussi être empruntés par toute personne munie d'un titre de transport.

De plus amples informations sont disponible sur le site de la SAVAC ([http://www.savac.fr/fr/transports/horaires\\_scolaires.php?menu1=2&menu2=3](http://www.savac.fr/fr/transports/horaires_scolaires.php?menu1=2&menu2=3)).

### LE POT D'ARRIVÉE

Afin de simplifier votre arrivée au sein de la Résidence et rendre votre intégration la plus agréable possible, nous ne saurons vous conseiller d'organiser (une fois confortablement installé) un «pot d'arrivée» en invitant vos voisins les plus proches. Celui-ci vous permettra de très vite connaître vos voisins et instaurer dès le départ ce climat qui fait aujourd'hui le charme de notre Résidence. Cette démarche a déjà été réalisée par la passé et a rencontré un vif succès.



### CONTACTS

Les membres permanents de l'Association Syndicale Libre des Hauts de Chevreuse sont :

Mr Olivier Barbonnat (Président)

Mme Mikaela Dimitriu (Vice-Présidente)

Mr Pascal Nicolet (Trésorier)

Mme Anne-Marie Fouquet-Lapar (Trésorière adj.)

Mme Sylvie Delnaud (Secrétaire)

UN SEUL EMAIL

*leshautsdechvreuse@gmail.com*

# LES HAUTS DE CHEVREUSE



### ❧ LIVRET D'ACCUEIL ❧

Bonjour et bienvenue dans la Résidence des «Hauts de Chevreuse». Afin de vous aider dans votre installation au sein de la Résidence, nous vous proposons ce livret d'accueil qui a pour objectif de vous fournir les premiers éléments vous permettant de vous intégrer rapidement et efficacement. Nous restons, bien entendu, à votre entière disposition si vous nécessitez de plus amples renseignements.



A bientôt,  
l'ASLDHC

avril 2013

# ASL Hauts de Chevreuse

## UN SITE INTERNET DÛDIË

L'ensemble des informations que vous trouverez sur ce site internet de la R sidence «http://leshautsdechvreuse.fr» et de la ville de Chevreuse «http://www.chvreuse.fr». Afin de b n ficier de l'ensemble des informations utiles, nous vous sugg rons de vous inscrire sur le site de la R sidence. Prenez le temps de bien compl ter votre inscription et votre profil (nom, pr nom, email,...) ; le site internet est un canal privil gi  pour  changer des informations avec les autres propri taires :  v nements, comptes-rendus, annonces,...

## COLLECTE DES D CHETS

4 types de d chets sont ramass s au sein de la R sidence :

- Les ordures m nag res (lundi et jeudi)
- Les d chets en carton, plastique,... (jeudi)
- Les v g taux (mercredi)
- Les encombrants (planning ici : <http://www.chvreuse.fr/collecte-des-dchets.aspx>)

- et le verre qui n'est pas ramass  mais   jeter au point de collecte pr s du parc de St. Lubin



## D CH TERIE DE VILLEJUST

La d ch terie est ouverte du lundi au samedi de 9h00   17h45 et de 9h00   12h45 le dimanche et jours f ri s. Pour y acc der, il faut imp rativement s'y inscrire au pr alable   l'aide d'un justificatif de domicile.

## RESPECT DU VOISINAGE

L'un des points forts de notre R sidence est l'harmonie et le calme qui s'en d gage. Ce confort est avant tout une prise de conscience avant m me le respect des r gles suivantes.

- Les **nuisances sonores** sont tol r es : de 8h30   12h puis de 14h30   19h en semaine
- de 10h   12H puis de 15h   18h le samedi
- de 10h   12h le dimanche et jours f ri s

## AIDE AU STATIONNEMENT

Comme vous l'aurez remarqu , la R sidence ne dispose pas de parking   part enti re.   ce titre, il convient   chaque riverain de g rer au mieux son espace sans nuire   la qualit  du voisinage. Pour cela, il est fortement demand  aux r sidents de stationner leurs v hicules dans leur garage ou leur entr e de garage et d' viter, autant que possible, les voies de circulation (squares, all es,...). Bien entendu, une exception est faite lorsque des visiteurs sont attendus. Dans ce cas, les r gles classiques de courtoisie entre voisins auront les meilleurs r sultats.

## PAS ENCORE DE RADARS !

Une premi re mesure a  t  prise en 2012 contre la vitesse parfois excessive des autos au sein de la R sidence : la mise en place de quelques ralentisseurs. Afin d' viter d'autres mesures de ce genre, nous rappelons que la vitesse maximale dans la R sidence est de 30km/h.

## UNE POSTE DANS LA R SIDENCE

Bon   savoir : tout pr s du rond-point de l'entr e, nous avons la chance d'avoir une bo te aux lettres. N'h sitez pas   vous servir de ce privil ge ; dans le cas contraire, la Poste pourrait  tre amen e   supprimer ce point de collecte !

## UNE HARMONIE   CONSERVER

Comme vous le savez peut- tre, il est en principe obligatoire de d poser soit une d claration pr alable, soit une demande de permis   construire, pour tout action qui touche   l'aspect ext rieur de la maison. Le Comit  Syndical, peut vous aider dans ces d marches et vous conseiller dans les choix de mat riaux et couleurs pour respecter l'harmonie dans la R sidence.

